

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024/09/02

Date de la convocation	29 août 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi NICOLAS, Mme Frédérique CONDET, M. Denis CANTIER, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Christine DEMAY, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA, Mme Stéphanie ROY et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme CONDET), et Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. COURRENT)

Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme DEMAY) et M. Antoine GIL (pouvoir à Mme ALLARY)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

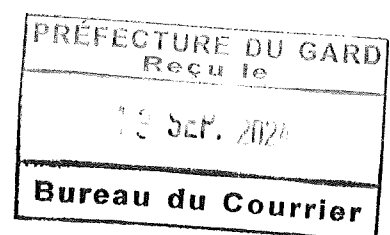
M. Georges VIERNE

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,



Approbation du projet social 2025

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale,

VU les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, et notamment leurs articles 3 et 8,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le projet social 2025 de l'EPA « Centre social ESCAL » permettant son dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour obtenir son agrément,

2. Eléments de contexte

Après un travail participatif et partagé entre les élus et agents de l'association ESCAL, de la mairie et du CCAS de Marguerittes durant le 2^{ème} trimestre 2024, les membres du conseil d'administration de l'EPA ont pu participer à la démarche de coconstruction du projet social en travaillant sur les axes d'orientation et sur les fiches actions lors des séances du 23 juillet et du 28 août 2024.

Ce travail a permis la transmission d'un document provisoire à la CAF du Gard le 29 août pour une première lecture avant la transmission d'un document définitif soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'EPA.

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet social 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL,

Article 2 : **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

4. Annexe

Projet social 2025

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL